

Une commune disparue :

## LA MONTAGNE-EN-LAVIEU

### Histoire

Dans le sillage de la révolution de 1789, de nombreux bouleversements administratifs secouent le Forez. Des villes et villages changent de noms : par exemple Saint-Etienne devient Armeville, Saint-Marcellin-en-Forez se transforme en Marcellin-Donjon-la-Plaine. De nouvelles communes voient le jour dans notre canton telles que la Rivière-en-Lavieu, sur la rive gauche de la Curraize, et la Montagne-en-Lavieu.

La Montagne-en-Lavieu comprenait les hameaux de Bissieux, Urzange, Rémondan, Chantereine, la Prénarde, Montagneux, le Verdier, le Mazet, le Crozet, Veau, le Bouchet, la Bise, la Rivoire, le Soleillant, la Goutte, le Rousset. Au recensement de 1806, la commune comptait 979 habitants.

La date exacte de la création de la commune de la Montagne-en-Lavieu n'est pas connue. Les registres d'état civil commencent le 7 octobre de l'an 6 (1797). Pour cette année-là, il n'existe que deux actes de naissance datés du 7 octobre et du 8 novembre 1797.

D'après la mémoire locale, la mairie de la Montagne-en-Lavieu se trouvait au hameau de Chantereine dans l'ancienne maison Vacheron. Sur la porte de la grange est gravée la date de 1766. Sur aucun des actes de l'état civil n'est mentionné le lieu de la maison communale. En revanche, les témoins cités dans les actes civils sont très souvent des habitants de Chantereine.

La commune de la Montagne-en-Lavieu a été supprimée par ordonnance royale du 6 janvier 1826. Le 19 mars de la même année, son territoire fut rattaché à celui de la commune de Saint-Jean-Soleymieux à l'exception des hameaux de la Goutte, le Rousset le Soleillant et Rivoire qui furent réunis à Margerie-Chantagret.

A propos de ce rattachement, M. l'abbé Faure nous rapporte une scène assez amusante :

*... Dans une petite salle réservée, tout était prêt sur une table couverte d'une nappe bien blanche. Le maire de la Montagne-en-Lavieu y court, midi sonnant, au sortir de la messe. Le maire de Saint-Jean reçoit son invité, de chaudes étreintes plein les mains, de joie plein le regard. Jusqu'au dessert il n'y eut que bons propos pour réjouir le coeur. Ce n'est qu'à ce moment et lorsque les vins vieux arrivent sur la table, qu'on entame les affaires sérieuses. Ce fut alors qu'en homme avisé le maire de Saint-Jean commença à développer ses projets longtemps caressés de mariage entre sa commune et celle de la Montagne-en-Ladvieu. Il n'eut pas à faire de grands efforts d'intelligence pour trouver des arguments vainqueurs ; il y en a toujours au fond d'une bonne bouteille ; et, si cette bonne bouteille est entourée de quelques gracieuses compagnes, les arguments sont alors irrésistibles. Cette délicieuse soirée se termina par une fraternelle accolade, et chacun d'eux s'en retourna chez lui ; le maire de la Montagne-en-Ladvieu, avec un visage où la joie en son lustre attirait les regards, et le vin en rubis brillait de toute part, et le maire de Saint-Jean avec la commune de la Montagne-en-Ladvieu dans sa poche.*

### Cadastre de la Montagne-en-Lavieu

Le cadastre a été terminé sur le terrain en 1813. Entre parenthèses nous indiquons les sections actuelles, attribuées en 1826, lors de la disparition de la Montagne-en-Lavieu, à Saint-Jean-Soleymieux et à Margerie-Chantagret. Actuellement les feuilles de ce cadastre sont la propriété respective des deux communes.

**Section F (B) de Rémondan** (mairie de St-Jean-Soleymieux) :

- Bissieux

- Urzange (la moitié du hameau)
- Remondan

**Section G (C) du Verdier** (en 2 feuilles) (mairie de St-Jean-Soleymieux) :

1<sup>ère</sup> feuille :

- Chatareine (la moitié du hameau)
- La Prenarde
- Montagneux
- Le Verdier
- Le Mazet

2<sup>ème</sup> feuille :

- Le Crozet
- Veau
- Le Bouchet
- Urzange (l'autre moitié)

**Section H (D) de Chatareine** (en 2 feuilles) (mairie de St-Jean-Soleymieux) :

1<sup>ère</sup> feuille :

- La Bise

2<sup>ème</sup> feuille :

- Chatareine

**Section D du Rousset** (section rattachée à la commune de Margerie-Chantagret)  
(mairie de Margerie-Chantagret) :

- Rivoire
- Le Soleillant
- La Goutte
- Le Rousset

## Sécession religieuse

Outre le fait d'être ballotté d'une commune à l'autre, les habitants de Bissieux, Remondan, Rivoire, Soleillant, la Goutte, le Rousset ont été menacé du même traitement en ce qui concerne le culte. Mais, là, c'était toucher une corde sensible.

En bon terriens, avec leurs pieds solidement ancrés dans le sol et leur coeur accroché profondément à la terre de leurs ancêtres, ils n'allaient pas accepter de pratiquer leur religion loin des cendres de leurs pères. Aussi la délimitation de la nouvelle paroisse de St-Jean-Soleymieux, en 1821, soulève de nombreuses protestations. Les habitants des hameaux de la Goutte, du Rousset, Bissieux, Reymondan, Rivoire et Soleillant, formant la partie d'en bas de la Montagne-en-Lavieu, rédigent une pétition le 15 mai 1821. MM. Claude Chalancon, L. Chalancon, Réal, Mondon, Salle, Vial, Rolle, Chassagneux, Levet, Ardaillon la présentent au préfet :

*... Les habitants dont il est fait mention dans l'acte notarié ci-joint, tous propriétaires cultivateurs... ont l'honneur de vous exposer que de toute ancienneté et de temps immémorial la paroisse connue sous le nom de Saint-Jean-Soleymieu a eu pour mère église celle de Soleymieu...*

D'après cette pétition, l'église de St-Jean-Soleymieux n'a jamais été considéré que comme une chapelle et l'on y baptise seulement depuis deux siècles. Après la Révolution, la paroisse de Soleymieux fut divisée en trois communes : Soleymieux, Saint-Jean-Soleymieux et la Montagne-en-Lavieu. Les hameaux susnommés dépendaient toujours, spirituellement, du curé de Soleymieux.

Apparemment le rattachement s'effectua brutalement :

*... Le curé desservant cette nouvelle paroisse a déjà voulu forcer les habitants de ces hameaux à le reconnaître pour leur pasteur et leur a défendu publiquement de se faire enterrer et de recevoir aucun sacrement dans l'église de Soleymieu. Ce sacrifice serait trop grand pour eux pour y consentir si facilement...*

Cette intolérance entraînera, pour les plus réfractaires, un refus net de se rendre à Saint-Jean-Soleymieux, pour leurs devoirs religieux. On note, pour cette période, l'absence de déclarations, dans les registres paroissiaux, des habitants de ces hameaux.

Les arguments ne manquent pas :

*...Ils tiennent à leurs anciennes habitudes ; ils sont attachés aux cendres de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants qui reposent dans le cimetière de Soleymieux ; ils veulent avoir, comme d'habitude, la consolation de prier sur leurs tombes et ils ne consentiront jamais à s'en séparer ; la contrainte ne saurait étouffer un sentiment si pieux...*

La situation géographique des hameaux, l'éloignement, l'absence de chemins sont autant de raisons pour continuer à fréquenter l'église de Soleymieux.

*...Ils sont très éloignés du bourg de Saint-Jean et ne peuvent y arriver que par des chemins très difficiles, surtout dans les hivers si rigoureux sur nos montagnes. Plusieurs même de ces hameaux n'ont aucun chemin frayé pour y arriver, ce qui rendrait le transport des morts et des nouveau-nés presque impossible pendant l'hiver, au lieu qu'ils sont rapprochés de Soleymieux. Un chemin facile frayé au bas d'une colline le rend accessible dans tous les temps.*

Cette demande si touchante trouva une réponse favorable pour quatre de ces hameaux. En 1867, la commune de Margerie-Chantagret est érigée en paroisse. Les habitants de Soleillant, la Goutte, Rivoire, du Rousset, admis en 1824 dans cette commune, conserveront leurs exercices religieux à Soleymieux. Les hameaux de Bissieux et Remondan appartenant à la commune de Saint-Jean-Soleymieux resteront dans la paroisse de Saint-Jean-Soleymieux.

### **Tentative de sécession administrative**

Acceptant très mal leur rattachement à la nouvelle commune de Margerie-Chantagret, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les habitants de Rivoire, de la Goutte, du Rousset et du Soleillant adressent une pétition au sous-préfet de Montbrison pour obtenir leur rattachement à la commune de Soleymieux. Ces hameaux font partie de la paroisse de Soleymieux depuis des temps immémoriaux et les inconvénients sont nombreux d'appartenir à une commune pour le civil et à une autre pour les devoirs religieux.

*...Placé dans une pareille situation, on ne se trouve être chez soi pour ainsi dire nulle part. Y a-t-il un acte de naissance, de décès ou de mariage à faire constater qu'il faut se transporter dans deux endroits différents et assez éloignés ; de la perte de temps, frais de voyages et désagréments de tous genres ...*

*...La commune de Margerie telle qu'elle existe forme une bande de sept à huit kilomètres, sur deux kilomètres et demi environ de large. A l'extrémité est se trouve Margerie, chef-lieu de la commune, et à l'extrémité ouest sont les villages de Rivoire, du Soleillant, du Rousset et de la Goutte...*

*...Nos relations journalières sont toutes à Soleymieux ; nos enfants sont à l'école de Soleymieux ; nos devoirs religieux doivent être accomplis à Soleymieux et la distance pour aller à Soleymieux est inférieure de plus de moitié à celle qu'il faut parcourir pour aller à Margerie...*

Les habitants de ces hameaux contestent aussi le fait d'avoir érigé la commune de Margerie en paroisse. Les motifs qui ont poussé les habitants du bourg de Margerie à demander un curé, sont strictement personnels. Ils n'ont pas pris en compte les intérêts des autres hameaux, ni les dépenses nombreuses occasionnées par cette création.

*...Autant de charges qui se prendront sur la commune tout entière et auxquelles ils sont forcés de contribuer sans profit aucun.*

Mais là, la demande s'opposera à un refus net. Ces hameaux dépendent encore aujourd'hui de Margerie-Chantagret pour le civil et de Soleymieux pour le religieux.

Depuis ces agitations presque bicentennaires, la paix semble revenue dans cette paisible campagne. Mais ne vous y fiez pas, les habitants de ces hameaux sont toujours chatouilleux sur le sujet.

Mireille BUSSEUIL

### **Sources**

- Archives municipales de Saint-Jean-Soleymieux et de Margerie-Chantagret.
- Registres d'état civil de Saint-Jean-Soleymieux et de Margerie-Chantagret.
- Cadastre de 1813 de la Montagne-en-Lavieu (mairies de Saint-Jean-Soleymieux et de Margerie-Chantagret).

### **Bibliographie**

- Abbé Grimaud, Etude sur Saint-Jean-Soleymieux.
- Abbé Faure, Sainte-Anne-Soleymieu et Saint-Jean-de-Soleymieu.